

médicament

La réforme sur les rails

Après avoir été voté à l'Assemblée nationale, le projet de loi sur le médicament porté par Xavier Bertrand arrive au Sénat.



L'hémicycle du Sénat © MIGUEL MEDINA

Avec 309 voix pour, 31 contre et l'abstention de tout le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, le projet de loi de réforme du médicament trace sa route. La socialiste Catherine Lemorton regrette encore de « *grosses lacunes* » dans le texte et espère que le vote d'abstention de son groupe « *donne une nouvelle chance d'amélioration* » lors de son futur passage fin octobre au Sénat... récemment passé à gauche. C'est d'ailleurs un

socialiste, Bernard Cazeau, qui sera rapporteur du projet au palais du Luxembourg. Une soixantaine d'amendements, dont quinze de l'opposition, ont déjà été acceptés à l'Assemblée nationale mais certains points restent polémiques, comme la déclaration au premier euro des sommes et avantages octroyés par les laboratoires pharmaceutiques, ou la réforme de la visite médicale. D'autres font au contraire consensus, comme la réévaluation quinquennale des médicaments ou les essais cliniques contre comparateurs. Xavier Bertrand a posé le 1^{er} janvier 2012 comme date butoir pour l'application de l'ensemble du texte. Espérons pour lui que les sénateurs socialistes n'étreignent pas leur tout nouveau pouvoir de blocage législatif. ■

Laurent Simon

NOTABENE

Les industriels du médicament ont créé le Codeem, un organisme de déontovigilance, composé de 11 membres indépendants.

déremboursement

26 SMRi à la trappe

Au 1^{er} décembre prochain, ce seront 26 spécialités (liste ICI et ICI) dont le Service médical rendu est insuffisant qui seront effectivement rayées des listes de remboursement de l'Assurance maladie. Cette liste plutôt hétérogène comprend certaines spécialités historiques, comme l'Alodont ou le Strucum des laboratoires Pierre Fabre, qui a immédiatement contesté la décision devant le conseil d'État. 38 autres spécialités sont également sur la sellette mais le ministère de la Santé garde la main sur leur déremboursement. À suivre, donc. ■

formation

Incitations en série

L'Opcpla-PL, l'organisme de financement des formations pour les professions libérales, a annoncé une modification de ses conditions de prise en charge. « *Depuis le 1^{er} octobre, les formations prioritaires d'une journée bénéficieront également d'une prise en charge des salaires à hauteur de 10 euros par heure de formation* », précise Philippe Denry, en charge de la formation à la FSPF. Cette prise en charge ne concernait auparavant que les cursus de deux jours et s'ouvre en outre à des thèmes non prioritaires (aromathérapie, phytothérapie...). ■

FILD'ACTU

07/10/11 MYCOLOGIE

Le syndicat des pharmaciens du Var et l'Utip Var organisent une journée mycologique ouverte au grand public le 17 octobre prochain, avec séance de reconnaissance et conférence scientifique. Plus d'infos ICI.

07/10/11 RUPTURES

Souhaitant participer activement au débat sur le pouvoir d'achat, la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie propose de « *mettre en place un dispositif de contrôle assorti de sanctions dans l'approvisionnement des médicaments* ». Selon elle, les ruptures de stocks « *obligent souvent les patients à se reporter sur des médicaments plus chers* ».

07/10/11 BISPHÉNOL

Le gouvernement a soutenu hier à l'Assemblée nationale la proposition de loi socialiste d'interdire le bisphénol A dans les contenants alimentaires à partir de 2014, le ministre de la Santé Xavier Bertrand prônant même une application anticipée à 2013 pour les contenants destinés aux enfants de moins de trois ans. Ce texte devrait être adopté mercredi prochain.

06/10/11 GÉNÉRIQUES

La décote sur le prix du médicament de référence va passer de 55 % à 60 % a annoncé Xavier Bertrand lors de la séance des questions à l'Assemblée nationale. La précédente décote date de 2008.

05/10/11 VIGILANCE

L'Afssaps a finalement décidé de poursuivre son enquête de pharmacovigilance sur la sécurité de Protelos et a saisi l'Agence européenne. En attendant, elle recommande de restreindre l'emploi de ce médicament aux patientes de moins de 80 ans ayant une contre-indication ou une intolérance aux bisphosphonates et à risque élevé de fractures.